

DÉPARTEMENT  
DE L'OISEARRONDISSEMENT  
DE  
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE  
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 27 mars 2023

### CONVOCATION

Date : 21 mars 2023

Affichée le : 21 mars 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 39  
Présents : 29  
Votants : 38  
Pouvoirs : 9  
Absent : 1

L'an deux mille vingt trois, le mars vingt sept mars à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

**Étaient présents :** Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - M. Emmanuel PERRIN - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUSTI - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Johann LUCAS - Mme Caroline JACQUEMART - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

**28 MARS 2023**

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR  
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

**04 AVR. 2023**

### Absents représentés

Mme MOUSSATEN  
Mme DUHIN  
Mme SAKHO  
M. KHOULA  
M. N'DIAYE  
Mme SENET  
Mme MEHADJI  
M. FACCHINI  
Mme M'BAYE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN  
Pouvoir à Mme LAMBRE  
Pouvoir à Mme TALL  
Pouvoir à M. MARTIN  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. NACHITE  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE  
Pouvoir à M. BOULHAMANE

### Absents non représentés

, M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

## 19 Concours Photo Nature 2023

### Rapport de présentation :

#### Catherine MEUNIER, Conseillère Municipale

La ville de Creil organise un concours photo à l'occasion de la 12<sup>ème</sup> édition des semaines de la transition écologique. Du 28 mars 2023 au vendredi 21 avril 2023, les Creillois.es pourront présenter une seule photo sur le thème « La beauté des insectes dans la nature » dans l'une des catégories « jeune » ou « adulte ». Le sujet invite les candidats à mettre en lumière la diversité environnementale présente sur le territoire de Creil et à exprimer son propre rapport à la nature.

Ce concours, gratuit, est ouvert à toutes personnes physiques résidant ou agissant sur le territoire de la commune conformément au règlement du concours établi. La clôture du concours est fixée au 20 avril 2023 à 17h00 (dernier délai pour le dépôt des dossiers complets de candidatures). Par le biais d'une campagne de publicité, un appel à candidature sera lancé.

Les participants qui concourent devront remplir un formulaire d'inscription disponible sur le site internet de la Ville de Creil [www.creil.fr](http://www.creil.fr) ou dans les structures municipales partenaires de l'opération, et joindre la photo numérique en bonne qualité au format JPEG.

Toute participation incomplète (dossiers incomplets, réception du dossier postérieurement à la date de validité indiquée) ne respectant pas les conditions de participation au présent concours sera considérée automatiquement comme nulle. Le dossier complet du candidat (composé du bulletin de participation, du présent règlement signé, d'une photocopie de la carte d'identité et de la photographie numérique au format JPEG) devra être déposé par mail à l'adresse mail suivante : [citoyennete@mairie-creil.fr](mailto:citoyennete@mairie-creil.fr)

La photo du candidat déposée pourra être prise depuis un appareil photo mais aussi depuis un capteur photo d'un téléphone mobile.

Les lauréats de chaque catégorie seront récompensés d'un lot en rapport avec le thème du concours photo. Les prix seront décernés lors d'une cérémonie qui se tiendra à la Maison de la Ville. La date de la cérémonie sera communiquée à l'ensemble des participants au concours photo.

Il vous est demandé d'approuver le règlement du concours photo 2023.

Vous êtes appelés à voter.

#### Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Projets de ville et transition écologique » en date du 2 mars 2023,  
Vu le règlement ci-annexé,  
Entendu le rapport de présentation,

#### Vote :

|              |           |            |                |                               |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|
| Votants : 38 | Pour : 38 | Contre : 0 | Abstention : 0 | Ne prend pas part au vote : 0 |
|--------------|-----------|------------|----------------|-------------------------------|

#### ■ Décide :

**Article unique :** d'approuver le règlement du concours photo nature 2023 ci-annexé.

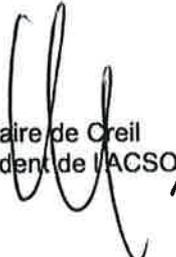
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécourts citoyens accessible par le biais du site [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr)

Publication électronique sur le site de la Ville le **04 AVR. 2023**

CREIL, le **04 AVR. 2023**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

